

**PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DANS LE CADRE DES
DEMANDES DE PERMIS D'AMÉNAGER N°PA 0624152400001 POUR LA COMMUNE DE
HAUTE-AVESNES ET N°PA0620072400001 POUR LA COMMUNE D'ACQ SOUMISES A ÉTUDE
D'IMPACT DÉPOSÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS**

BILAN DE LA PPVE EN DATE 5 MARS 2025

LES MOTIFS DE LA DECISION PRISE

Compte-tenu de l'absence de contributions ou d'observations par le public durant la PPVE, les mairies de Haute-Avesnes et d'Acq confirment que le projet ne sera pas modifié par rapport au dossier déposé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.